



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
Culture – Programmation - Formation Logiciel E-Muse - SAIGA

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la proposition l'entreprise SAIGA, en date du 29/01/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la formation d'un nouvel agent au logiciel de gestion E-Muse de l'EMTD de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise SAIGA sise 17 Rue Patrick Depailler 63000 CLERMONT-FERRAND, est retenue la formation d'un nouvel agent au logiciel de gestion E-Muse de l'EMTD de la Ville de Royat, pour un montant de 1 620.00 € HT soit **1 620.00 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise SAIGA
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 30/01/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

DN 17



Devis N°
D2024-0081

Date
29/01/2024

Client
C0548

17 rue Patrick Depailler
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : +33 4 73 39 13 90

SIRET : 381 655 497 00059
TVA intra. : FR37 381655497

Mairie de Royat
46 Boulevard Barrieu
63130 Royat

iMuse - 2 jours de formation sur site

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
iMuse - Journée de formation sur site <i>Frais de déplacement et d'hébergement compris.</i> <i>Organisme de formation enregistré sous le N°83630452263, les formations dispensées par SAIGA Informatique entrent dans le cadre de la formation professionnelle continue et sont exonérées de TVA. SAIGA Informatique est référencé Qualiopi, Certificat B03843.</i> <i>2 jours consécutifs pour un tour général du logiciel pour 2 agents.</i> <i>Une remise exceptionnelle vous est accordée</i> <i>(Valeur unitaire actuelle: 970,00 € Nets par jour).</i>	2,00	810,00	1 620,00	0

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
0	1 620,00		

Total HT	1 620,00
Total TVA	
Total TTC	1 620,00

- Délai de livraison : 2 mois
- Validité du devis : 2 mois
- Mode de règlement : Virement à 30 jours nets

V. sa finances

[Signature]

Bon pour accord : *le name,*

[Signature]

Le : *M. ALEDO*

[Stamp: VILLE DE ROYAT (P. DE P.) REPUBLIQUE FRANÇAISE]